



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Sabine CAROTTI, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la
recherche

Présidente du jury

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
COMPOSITION DU DIRECTOIRE	3
REMERCIEMENTS	3
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	7
Première Epreuve : épreuve disciplinaire	7
Deuxième Epreuve : épreuve disciplinaire appliquée	13
EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION	25
Première épreuve : Leçon	25
Deuxième épreuve d'admission : entretien professionnel	25
CONCLUSION GENERALE	45

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Présidente

CAROTTI Sabine - Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidentes

Nathalie BES – Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale

Corinne GATTY – Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale

REMERCIEMENTS

Le jury adresse de vifs remerciements à Monsieur le Proviseur du lycée La Martinière Duchère à LYON, ainsi qu'aux personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil et de la restauration pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admission.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.

RÉSULTATS
Concours externe
CAPET

Candidats inscrits :	251
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	72
Candidats admissibles :	63
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	59
Candidats proposés pour l'admission :	30
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	16,46/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	10,54/ 20
Epreuve d'admission	
Meilleure note	19,43 / 20
Moyenne générale des candidats admis	13,18 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	18,44/ 20
Moyenne générale des candidats admis	12,57/ 20

CAFEP - CAPET

Candidats inscrits :	50
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	13
Candidats admissibles :	13
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	11
Candidats proposés pour l'admission :	7

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	15,59/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,26/ 20

Epreuve d'admission

Meilleure note	17,37/ 20
Moyenne générale des candidats admis	13,16/ 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	15,25/ 20
Moyenne générale des candidats admis	12,43/ 20

Avant-propos

Cette session a été celle de la mise en œuvre de nouvelles maquettes conformément à [l'arrêté du 25 janvier 2021](#) fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le jury a été particulièrement attentif à l'accueil et à l'accompagnement des candidats pendant les épreuves d'admission dans le cadre cette première session.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

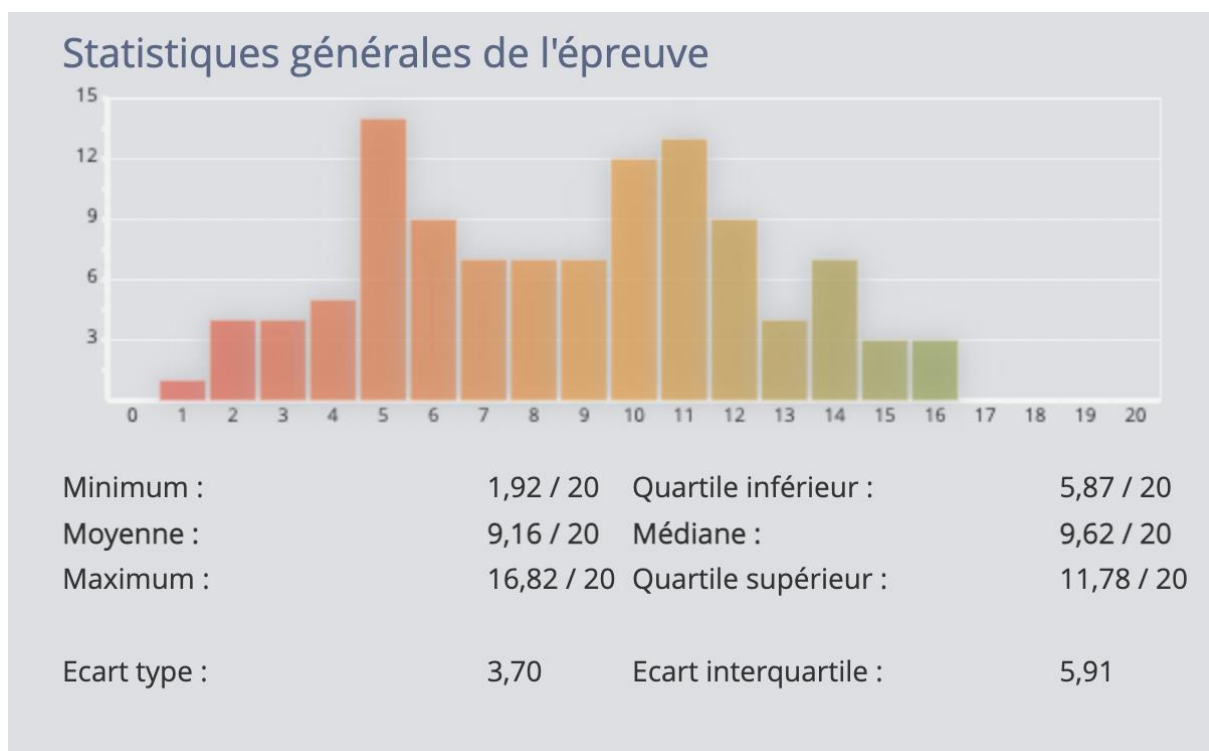
Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Première épreuve : épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures
Coefficient : 2

1. Résultats



2. Rapport de jury

- Conseils méthodologiques et généraux

De manière générale, le jury conseille aux candidats d'être vigilants sur les points suivants :

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé.

Un plan détaillé n'est pas attendu, la copie doit être composée.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir les notions et principes incontournables pour formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique doit permettre d'explorer les différents aspects du sujet.

Le développement se construira alors autour de la réponse à cette problématique.

A cette fin, la mobilisation des connaissances est indispensable et doit se faire au profit d'une argumentation.

Ainsi, la composition ne doit pas se réduire, ni à une juxtaposition de connaissances, ni à une simple présentation des documents.

Construit, fondé, le développement doit conduire à une réflexion critique sur la thématique proposée.

La conclusion doit répondre à la problématique proposée.

Le propos doit être nuancé sans jugements de valeur. Les opinions et les représentations personnelles n'ont pas leur place dans la composition.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 2 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

De manière générale, le jury conseille aux candidats de :

- préparer l'épreuve en travaillant les concepts clés et les auteurs de référence ;
- pratiquer une veille juridique et médiatique régulière ;
- mettre à jour et actualiser les connaissances législatives et réglementaires ;
- travailler le champ scientifique des STMS (économique, sociologique, santé publique...) afin de limiter erreurs et confusions ;
- maîtriser les programmes et référentiels du champ.

Le jury a apprécié :

- certaines copies problématisées et contextualisées ;
- les copies bien structurées, argumentées et illustrées ;
- les copies avec une présentation des concepts essentiels au sujet afin d'identifier une problématique en lien avec la question posée ;
- certaines copies dont les connaissances sont actualisées et pertinentes notamment en lien avec les dispositifs locaux et institutions ;
- certaines copies qui ont élargi la réflexion à d'autres publics que ceux indiqués dans les annexes ;
- une argumentation fluide et rigoureuse ;
- une ouverture vers les champs sociétaux, éthiques, juridiques et philosophiques ;
- certaines copies avec des questionnements pertinents sur d'autres domaines (économique, juridique, administratif...) qui invitent à élargir la réflexion sur le sujet ;
- des références bibliographiques opportunes et diversifiées ;
- certaines copies sont rédigées avec une syntaxe et une orthographe de bonne qualité.

Le jury a relevé les faiblesses suivantes :

- Au sujet de la problématisation :

- une absence de problématisation complète voire confuse, parfois un questionnement maladroit ;
- de multiples questions qui n'aboutissent pas à une problématique globale ;
- des difficultés à articuler les différentes dimensions du problème ;
- des problématiques réductrices, centrées sur l'étude d'un seul public au lieu d'élargir aux autres populations vulnérables
- une problématique qui formule simplement la question du sujet sous forme interrogative ;
- des problématiques trop centrées sur les concepts de vieillissement, de dépendance et de handicap et non de politiques sociales et d'inclusion sociale ;
- l'aspect évolutif des politiques sociales a souvent été évincé de certaines copies ;
- un plan annoncé qui ne sera pas suivi par la suite ;

- une contextualisation qui est un simple recopiage des annexes

Au sujet de la mobilisation des connaissances :

- des copies qui ne comportent pas de définition des notions essentielles (politiques sociales, modes d'intervention sociale, inclusion...) ou de repères historiques (les différentes lois et dispositifs)
- des connaissances non actualisées notamment en ce qui concerne les changements d'orientation des politiques sociales et les dispositifs en faveur de l'inclusion sociale
- certaines copies enchaînent des connaissances, parfois sans lien avec le sujet (approche trop centrée sur la santé publique, sur la protection sociale...)

Le jury conseille de s'appuyer sur des connaissances précises et incontournables pour répondre à la problématique. Le cadre législatif doit être connu, les types de politiques sociales (catégorielles, sectorielles, transversales), les différents modes d'intervention (assistance sociale, accompagnement social, DSL), l'accès aux droits sociaux, les acteurs publics et privés, les différentes prestations et services sociaux, le concept d'inclusion sociale, la notion de démocratie sociale... Les concepts essentiels au traitement du sujet doivent être rigoureusement présentés au service d'une démonstration afin de traiter l'intégralité de la question. La mobilisation des connaissances doit servir l'argumentation et ne doit pas se résumer à une simple énumération (de lois, de prestations, de dispositifs, d'acteurs, etc.)

- Au sujet de l'exploitation des documents :

- l'exploitation des documents se limite trop souvent à une extraction de données sans analyse ni commentaire ;
- les annexes sont souvent simplement recopiées ou citées ;
- les annexes sont parfois non exploitées ;
- les annexes ne sont pas intégrées dans le développement de l'argumentation et parfois sont citées les unes à la suite des autres sans faire le lien avec le sujet ;
- des erreurs dans la reprise des données chiffrées de l'annexe 1 mais aussi concernant l'interprétation de celles-ci.

- Au sujet de l'analyse et de l'argumentation :

- l'argumentation se fait essentiellement sur l'apport des lois ou des dispositifs en faveur de l'inclusion sociale mais elle montre rarement l'importance de l'évolution des politiques sociales vers la société inclusive ;
- peu de copies mettent l'accent sur les limites rencontrées dans la mise en place des politiques inclusives ;
- certaines copies proposent une argumentation peu étayée ;

- certaines copies proposent des entrées par l'exemple sous forme anecdotique et/ou sans argumentation scientifique ;
- certaines copies montrent des difficultés à proposer une démonstration sur le sujet en raison d'un manque de connaissances et de maîtrise des concepts clés.

- Au sujet du développement structuré :

- certaines copies annoncent un plan qui n'est pas suivi par la suite ou un plan déséquilibré ;
- certaines copies suggèrent un plan restrictif qui ne permet pas une ouverture sur d'autres publics ;
- certaines copies sont trop courtes (3 ou 4 pages) au regard du temps de l'épreuve et du niveau Master 2 attendu ;
- parfois les liens logiques et les transitions ne sont pas assez maîtrisés ;
- les connaissances et les données ne viennent pas assez en appui de la démonstration ;
- la conclusion est souvent allusive, se bornant à faire le récapitulatif de ce qui précède, sans ouverture, et parfois sans lien avec la problématique et/ou le questionnement initial ;

Ainsi, le jury conseille d'avoir un développement structuré et fluide autour de 2 à 3 parties (équilibrées). Ce plan cohérent et énoncé doit refléter une capacité à construire un raisonnement qui se développe de la problématique jusqu'à la conclusion. Les liens logiques, les transitions, la mise en évidence des points clés et des éléments essentiels du développement renforcent alors la clarté du propos.

- Au sujet de la mobilisation de l'histoire des sciences et l'analyse des dimensions culturelles ou sociétales

- certaines copies n'apportent pas d'élargissement historique en lien avec les dimensions sociétales et culturelles du sujet ;
- Un questionnement plus systématique sur les enjeux et les limites de l'inclusion aurait été apprécié ;
- certains repères historiques sont très vagues, inexacts voire inexistants. Le sujet offrait aux candidats la possibilité de questionner de multiples champs liés à l'inclusion sociale. Le jury a apprécié les copies avec des ouvertures sur les questions culturelles ou sociétales, la place des personnes vulnérables dans une société de plus en plus inclusive.

- Au sujet de la syntaxe, l'expression et la qualité rédactionnelle

- plusieurs copies comportent de nombreuses maladroresses d'orthographe et de syntaxe, ce qui semble peu compatible avec l'exercice du métier d'enseignant ;
- certaines copies ne sont pas « fluides », l'absence de connecteurs logiques en est la cause ;
- le vocabulaire scientifique et technologique est parfois confus, voire inexistant.

- des sigles non explicités.

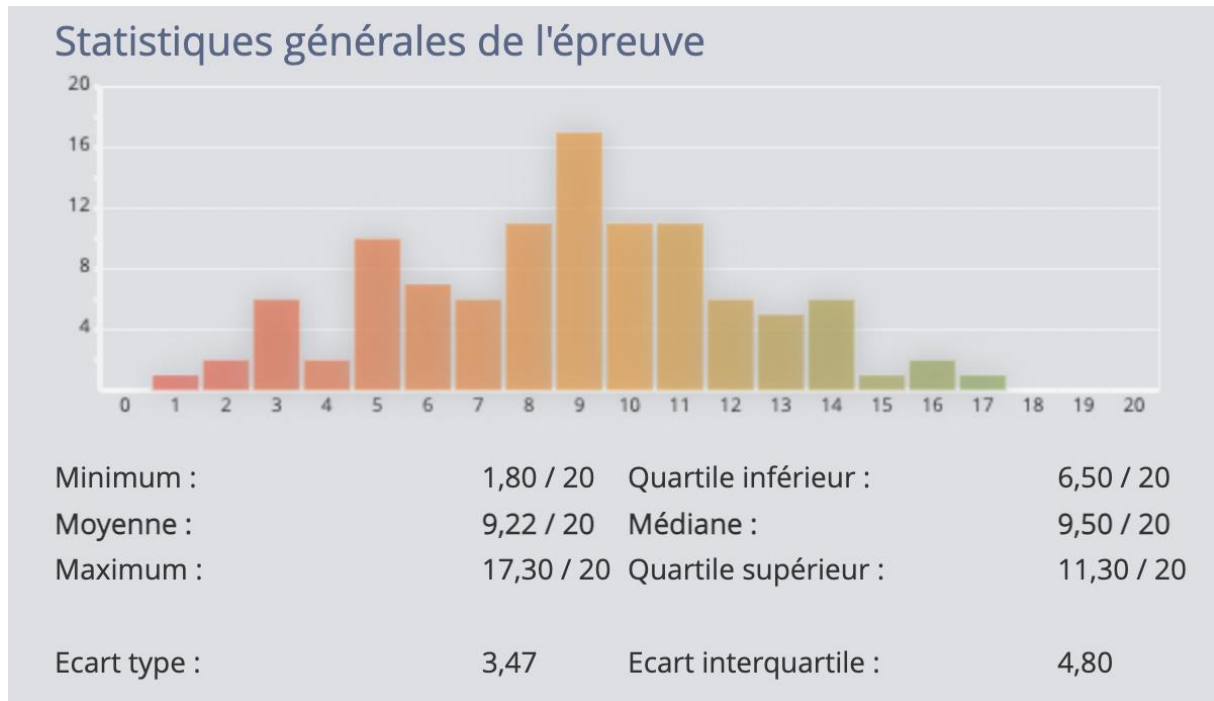
Le jury conseille d'être attentif à la gestion du temps pour permettre une relecture de la copie et éviter les contre-sens. Le jury rappelle l'importance de la conclusion : elle témoigne des capacités du candidat à mener une réflexion à son terme et d'ouvrir le sujet. Le candidat doit veiller à sa calligraphie et à la mise en page du devoir.

Deuxième épreuve : épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures

Coefficient : 2

1. Résultats



2. Rapport de jury

1. Les attendus de l'épreuve 2022 :

1.1. Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à :

- conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,
- à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques.

1.2. Les attendus :

Compétences	Attendus
<p>Mobiliser des connaissances indispensables au traitement du sujet</p> <p><i>Connaissances actuelles, exactes et de niveau master</i></p>	<p>Connaissances maîtrisées et complètes (au moins 5) dont les trois incontournables suivantes :</p> <p>Notion de handicap (approches, typologie...)</p> <p>Loi 11 février 2005</p> <p>Inclusion</p> <p>Politique sociale et politique sociale catégorielle</p> <p>Loi 23 novembre 2018 ELAN</p> <p>Rapport Piveteau / Wolfrom</p> <p>Participation</p> <p>Prise en charge du handicap psychique et difficultés du secteur</p> <p>Notion de projet</p> <p>Et toutes autres notions pertinentes.</p>
<p>Exploiter un dossier documentaire scientifique et technique</p> <p><i>Sélection des informations pertinentes du dossier documentaire</i></p>	<p>Caractéristiques du projet (focus sur HAPA Lambersart)</p> <p>Contextualisation du projet : présentation de la structure porteuse, constat à l'origine du projet, cadre juridique...</p> <p>Caractéristiques du public.</p> <p>Acteurs :</p> <p>Association, partenaires opérationnels et financiers, habitants.</p> <p>Objectifs du projet :</p> <p>Rompre le risque d'isolement</p> <p>Retrouver confiance en soi</p> <p>Diminuer les hospitalisations d'urgence.</p> <p>Spécificités du projet :</p> <p>Ensemble d'HAPA repartis sur le territoire de la métropole lilloise</p> <p>Implantation HAPA Lambersart (proche transports en commun, commerces...)</p> <p>Des espaces individuels et espaces partagés</p>

	<p>Accompagnement individuel et collectif dans une volonté de Faire avec</p> <p>Double accompagnement : vie quotidienne et coordination du projet de vie sociale partagée</p> <p>Liberté de choix du mode de vie</p> <p>Finalité du projet :</p> <p>dignité,</p> <p>responsabilisation, autonomisation, autodétermination,</p> <p>pair-aidance,</p> <p>changement de regard,</p> <p>sécurité de l'environnement,</p> <p>vivre ensemble,</p> <p>mutualisation de la PCH.</p>
<p>Analyser le dossier fourni</p> <p><i>- Intégration des connaissances et des éléments issus des documents</i></p> <p><i>- Rigueur de l'analyse</i></p> <p><i>- Questionnement critique</i></p>	<p>Raisonnement structuré, fil directeur présent et recul critique.</p> <p>Analyse du contexte</p> <p>Réponse à un souhait de vivre à domicile</p> <p>Place de l'HAPA dans le paysage de l'offre hébergement/logement, complémentarité de l'offre</p> <p>Habitat et pas simplement logement</p> <p>Projet qui s'inscrit dans le plan quinquennal pour le logement d'abord.</p> <p>Mise en lien des éléments repérés avec l'objectif d'inclusion sociale.</p> <p>Le candidat utilise les éléments repérés pour montrer que le projet permet au public de participer pleinement à la vie de la maison ET, plus globalement, à la société.</p> <p>Financement prévu par la loi ELAN pérennise le projet et garantit un accompagnement dans la durée favorisant l'inclusion.</p> <p>Éléments argumentés sur la place de la personne :</p> <p>Habitant acteur de sa vie, gain d'autonomie, autodétermination, empowerment, pair-aidance...</p>

	<p>Reconquête d'une place positive au sein de sa famille</p> <p>Éléments argumentés sur le vivre-ensemble :</p> <p>Effectif réduit</p> <p>Stabilité de l'équipe</p> <p>Temps d'accompagnement quotidien important qui favorise la qualité de la relation et donc inclusion</p> <p>Mutualisation de la PCH (solidarité inscrite dans l'esprit du dispositif)</p> <p>Amitié/entraide/liens...</p> <p>Éléments argumentés sur la place de la personne dans la cité :</p> <p>Accès aux associations du quartier, transports en commun, aux commerces...</p> <p>Situés au cœur du quartier, les HAPA favorisent le lien avec le voisinage et les solidarités de proximité</p> <p>Prise en charge globale et coordination des interventions favorisées par la synergie et la diversité des partenariats</p> <p>Recul critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des hospitalisations (Attention, biais possible quant à l'analyse du nombre d'hospitalisations annuelles : comparaison de deux publics n'ayant peut-être pas les mêmes caractéristiques) - Le travail d'évaluation du dispositif à démontrer concernant l'impact social du dispositif. - Enjeu du maintien de loyers modérés puisque le dispositif ne s'appuie pas sur du logement social. - Libre choix de la personne limité quant aux prestataires SAAD. - Représentations du handicap psychique par les habitants du quartier peut-être à déconstruire (frein à l'inclusion) - Absence de mixité des publics au sein des maisons - Inclusion = objectif à viser. Ne peut jamais être totale.
<p>Respecter le cahier des charges pédagogique</p> <p><i>Respect du niveau prévu</i></p>	<p>-Respect du niveau prévu : première</p> <p>-Respect de la partie du programme :</p> <p>Pôle thématique</p>

<p><i>Respect de la partie du programme ou référentiel</i></p> <p><i>Respect des éléments attendus (contenus, capacités exigibles, etc.)</i></p>	<p>Module : Modes d'intervention en santé et action sociale : Quelles interventions pour agir sur les problèmes sociaux ?</p> <p>- Choix de trois capacités exigibles et mise en lien avec les contenus pertinents parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Caractériser les modes d'intervention sociale.</i> • <i>Mettre en relation une intervention sociale avec la question sociale qui en est à l'origine.</i> • <i>Présenter le rôle des différents acteurs dans une intervention sociale.</i> • <i>Analyser la participation de la personne, du groupe dans une intervention sociale.</i> <p>(Capacité exigible non pertinente au regard du sujet : <i>Illustrer le rôle de la protection sociale dans la lutte contre l'exclusion, les inégalités sociales</i>)</p>
<p>Construire une séquence pédagogique cohérente et argumentée</p> <p><i>Description claire de la séquence pédagogique choisie</i></p> <p><i>Pertinence de la proposition au regard du cahier des charges</i></p> <p><i>Proposition de supports pédagogiques adaptés</i></p> <p><u><i>Argumentation des choix opérés</i></u></p>	<p>Toute proposition cohérente est acceptée.</p> <p>Pour l'ensemble de la séquence, les choix pédagogiques devront être argumentés au regard des capacités visées et des contenus choisis.</p> <p>La séquence met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un découpage en séances incluant le type d'évaluation - Le titre des différentes séances - Les objectifs visés dans chaque séance <u>en lien</u> avec les capacités exigibles choisies - La description du type d'activités proposées aux élèves faisant apparaître les modalités et les supports (sans détail des consignes, des productions et de la trace écrite) - Les prérequis <p>Pour une séance uniquement, apparaissent également les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes données - Les productions à réaliser par les élèves - Le type de trace écrite envisagée
<p>Proposer une séquence pédagogique en lien avec l'analyse du dossier documentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lien entre le contenu du dossier documentaire et la partie pédagogique. - Cohérence des choix réalisés. - Explicitation et argumentation pertinente de l'utilisation de documents comme support pédagogique.

<p><u>Lien explicite et argumenté de la séquence avec le dossier documentaire</u></p>	
<p>Mener une réflexion sur les enjeux éducatifs, éthiques, écologiques, sociétaux, etc</p> <p><i>Mise en évidence des questions soulevées par le thème du sujet</i></p> <p><i>Recherche des liens avec les autres enseignements (ex : ETLV, EMC, philosophie, HG...)</i></p>	<p>Qualité de la réflexion sur les questions soulevées par le sujet.</p> <p>Partie 1 :</p> <p>Vers d'autres publics</p> <p>Réponse à un projet de société inclusive</p> <p>Autres alternatives innovantes</p> <p>...</p> <p>Partie 2 :</p> <p>Liens avec deux disciplines explicités et pertinents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien avec ETLV (en fonction des choix pédagogiques de l'équipe) - Lien avec l'EMC (Axe 2 du programme : les recompositions du lien social notamment l'inclusion des personnes porteuses de handicap dans la société ou les nouvelles formes de solidarités ou d'engagements)
<p>S'exprimer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Syntaxe orthographe - Utilisation des connecteurs logiques - Vocabulaire scientifique et technologique adapté - Pertinence et qualité des réalisations visuelles, le cas échéant.

1.3. Consignes générales :

La préparation à cette épreuve passe par la maîtrise des concepts au service d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.

Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte.

Les candidats doivent gérer leur temps pour :

- Exploiter les documents du dossier aux fins d'analyse et de construction pédagogique
- Construire leur argumentaire :
 - o Dans l'analyse du projet proposé

- Dans les choix pédagogiques opérés

Le candidat doit veiller à la qualité de son expression sur l'ensemble de sa copie : syntaxe, orthographe, utilisation des connecteurs logiques, d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté.

Une attention doit être portée au soin de la copie (ratures, mots manquants, écriture...).

1.4. La forme et la démarche méthodologique attendue

1.4.1. Partie 1 : Analyse de solutions et de documents techniques

La réponse du candidat est structurée et composée à partir d'un questionnement au regard du sujet proposé.

Son argumentation doit donc suivre un fil conducteur et être développée en consistance à hauteur des attendus d'épreuve.

Celle-ci s'appuie sur un socle de connaissances de niveau MASTER et sur une analyse approfondie des éléments repérés dans le corpus documentaire fourni.

Les connaissances mobilisées doivent être précises, exactes et actualisées. Elles doivent être en lien avec le sujet et au service de l'analyse du projet.

L'introduction permet de contextualiser le projet, de poser les axes de réflexion retenus et d'annoncer le plan choisi pour y répondre.

La conclusion permet d'aborder une réflexion sur les enjeux éducatifs, éthiques, sociétaux notamment liés à l'inclusion des personnes accompagnées par les politiques sociales. Ici les personnes en situation de handicap psychique mais le sujet pouvait être élargi à ce stade de la présentation.

L'analyse du candidat doit être rigoureuse et contextualisée et structurée. Une reprise sommaire des éléments du projet est insuffisante. Des liens entre les éléments et avec l'objectif d'inclusion sociale étaient nécessaires.

Pour ce sujet, il était attendu une démonstration de l'inclusion sociale par le projet d'habitat partagé et accompagné (Logger autrement) porté par l'association Ensemble Autrement.

Un recul critique sur le projet était également indispensable.

1.4.2. Partie 2 : Proposition pédagogique

Celle-ci se situe dans une démarche technologique adaptée au cahier des charges inscrit dans le sujet.

Elle nécessite donc une connaissance des niveaux, des programmes, des moyens et des méthodes pédagogiques utilisées en série ST2S.

Elle repose sur l'organisation cohérente d'une séquence contextualisée et située dans le programme (niveau, pôle, module) qui met en évidence :

- Un découpage en séances incluant le type d'évaluation
- Le titre des différentes séances

- Les objectifs visés dans chaque séance en lien avec les capacités exigibles choisies
- Une description du type d'activités proposées aux élèves faisant apparaître les modalités et les supports permettant de comprendre les intentions pédagogiques du candidat
- Les prérequis.

Pour une séance au moins, sont précisés :

- Les consignes données
- Les productions à réaliser par les élèves
- Le type de trace écrite envisagée.

Elle doit prendre appui sur le dossier documentaire fourni et le lien avec celui-ci doit être clairement établi et justifié.

Les choix pédagogiques (objectifs, capacités choisies, supports utilisés, mise en activité des élèves...) opérés sont argumentés.

2. Les capacités appréciées par le jury

Dans la partie 1, certains candidats proposent des approches conceptuelles multiples notamment en psychologie sociale et sont capables de mobiliser leurs connaissances au service du sujet et de faire référence à des auteurs de façon pertinente.

L'exploitation de la documentation est généralement développée de façon satisfaisante. Le projet de l'habitat inclusif est plutôt bien compris par la majorité des candidats et ses principales caractéristiques ont généralement été présentées.

Certaines copies proposent une analyse systémique accompagnée d'un bon niveau d'expression. Le jury évalue à sa juste valeur leur niveau Master 2.

Certains candidats ont bien compris l'enjeu d'inclusion et la place de l'habitant dans le projet. L'aspect humain était bien mis en évidence et l'inclusion n'a pas été réduite à l'habitat.

Un recul critique et une vision justement distanciée du contexte ont été remarqués dans un certain nombre de copies.

La plupart des réponses sont composées avec introduction, développement, conclusion.

Pour la partie 2, les candidats ont globalement compris et respecté le cahier des charges et certains maîtrisent le vocabulaire pédagogique.

Quand les prérequis sont proposés, ils le sont de façon pertinente.

Les notions de « séquence » et « séance » sont globalement maîtrisées. Le jury a apprécié les copies dont les choix opérés ont été bien argumentés.

Des candidats ont proposé des choix pertinents dans la sélection des annexes issues du dossier et des extraits à travailler avec les élèves. Certains candidats ont bien utilisé l'ensemble du dossier dans leur proposition pédagogique.

Concernant la réflexion sur les enjeux du sujet, des liens pertinents avec l'ETLV et l'EMC, la certification Pix ont été cités ainsi que l'extension de ce type d'habitat à d'autres publics.

Les copies sont dans l'ensemble agréables à lire.

3. Les difficultés rencontrées par les candidats :

3.1 Concernant la partie 1

Les candidats mobilisent peu les connaissances (définitions des notions de handicap et inclusion sociale, aspects législatifs avec dates précises) incontournables à la compréhension du sujet.

Les candidats sont capables de mobiliser du vocabulaire (exclusion, inclusion, inégalités) mais pas de définitions précises d'un niveau Master.

Lorsque les notions sont définies elles ne le sont que de façon superficielle et parfois uniquement à partir du dossier documentaire.

La notion de handicap par exemple est rarement développée avec ses caractéristiques, les difficultés et les limitations qu'elles peuvent entraîner.

Les notions plus larges dans lesquelles s'inscrivent les problématiques posées sont peu développées (politiques sociales).

La notion d'inclusion n'est pas maîtrisée, elle revient peu souvent, les candidats la limitent souvent à l'habitat inclusif. De ce fait, les démonstrations sont souvent mal construites et limitées. Peu de liens établis entre les éléments du projet et la notion d'inclusion. Le raisonnement aurait dû être construit à partir de ce concept d'inclusion.

Des notions hors sujet ont parfois été mobilisées par les candidats.

Certains candidats s'emparent sans distinction de l'ensemble de leurs connaissances sans lien direct avec le sujet et ce avec un manque de discernement.

Citer de manière isolée des théories, recopier les annexes sans les mettre au service de la réflexion ne répond pas aux exigences de l'épreuve.

Peu de copies comportent une annonce des axes d'analyse choisis et du plan. Certaines copies ne présentent ni axes d'analyse ni annonce de plan. Le fil conducteur est donc absent tout au long de la composition.

Certaines copies présentent peu d'éléments de contexte du projet.

Certains candidats ont mobilisé la démarche de projet pour structurer la 1^{ère} partie mais sans analyse de celui-ci proposant donc une réponse très descriptive. De nombreux candidats n'ont pas fait le lien, ou peu, ou maladroitement, entre l'objectif d'inclusion et les caractéristiques du projet.

Le projet est souvent valorisé mais très peu de limites sont identifiées et les candidats ont rarement démontré de capacité de prise de recul.

Des copies ont eu tendance à la dispersion vers d'autres publics (personnes âgées) voire au hors sujet. Ce qui peut induire une certaine confusion.

Des maladresses d'expression (prescriptions, jugements, "*nécessité d'éveiller les consciences sur le handicap*") ont parfois été relevées.

3.2 Concernant la partie 2

Certaines séquences manquent de cohérence ou de réalisme au niveau du choix et de l'articulation des séances : trop ambitieuses pour des élèves de 1^{ère}, en termes de temps, en termes de quantité et de longueur des annexes...

Les séquences et séances proposées ne comportent parfois pas d'argumentation et ne mentionnent pas les contenus abordés.

Certains candidats méconnaissent la spécificité (esprit, démarche technologique, finalité) et les contenus des programmes de STSS, et donc font des propositions hors champ.

Des candidats confondent objectifs et compétences, évaluation sommative à la place de formative, compétences et capacités exigibles...

Certains candidats exploitent peu le dossier documentaire. Lorsqu'il l'est, les annexes ou extraits choisis ne sont pas toujours argumentés et pas toujours en cohérence avec les objectifs visés.

De manière générale, l'argumentation sur les choix pédagogiques dans la construction de la séquence est lacunaire dans de nombreuses copies.

Les liens avec les autres disciplines sont rarement cités, et quand ils sont proposés, ils sont rarement argumentés ou explicités.

Certains liens proposés ne sont pas pertinents : lien avec l'éducation civique de collège, lien avec la méthodologie et le grand oral cités comme autres disciplines.

3.3 Expression

Globalement le niveau d'expression est correct mais certaines copies présentent de nombreuses fautes d'orthographe qui interrogent au regard du concours présenté.

Le vocabulaire scientifique et technologique est peu présent. Des maladresses dans les termes choisis pour aborder la notion de handicap ont été relevées et pour certaines posent une question éthique.

Le candidat, futur enseignant, ne peut faire étalage d'idées reçues sur des sujets aussi fondamentaux. De la même façon, il doit veiller au choix de son vocabulaire et de la terminologie en rapport au champ sanitaire et social et en lien aux publics visés.

Certains candidats adoptent une posture militante ("*c'est pas normal que...*"), victimisent les publics (« *malheureusement* »).

4. Recommandations du jury

De manière générale, le temps doit être géré par les candidats pour répondre aux attendus des deux parties du sujet.

4.1 Partie 1 :

La réponse doit être présentée de façon structurée et le fil conducteur doit être perceptible.

Le candidat veillera à exploiter l'ensemble des documents pour présenter et analyser le projet. Le corpus documentaire doit être au service de la démonstration en cohérence avec le fil conducteur.

Les liens entre les notions doivent être explicites, de même que les liens entre les éléments repérés dans le sujet et leur analyse.

Les copies doivent être rédigées. Elles ne doivent pas comporter d'abréviations. Les sigles doivent être définis au moins une fois.

4.2 Partie 2 :

Respecter le cahier des charges pédagogiques :

Il est recommandé d'avoir une bonne connaissance des programmes de la filière par niveau afin d'éviter les hors sujet au regard du cahier des charges imposé.

Il n'est pas attendu de présentation des programmes, des finalités de la formation pour aborder la séquence pédagogique.

Il est nécessaire de proposer dans la séquence :

- les prérequis
- plusieurs capacités exigibles
- les objectifs
- les contenus et notions travaillés
- le découpage horaire

Présenter des démarches pédagogiques construites et argumentées

Des candidats proposent leur réponse sous forme de tableaux synthétiques. Dans ce cas l'argumentation reste attendue dans un paragraphe complémentaire.

De manière générale, les choix pédagogiques opérés doivent être justifiés.

Proposer de supports pédagogiques adaptés :

Les éléments issus du dossier documentaire peuvent être complétés par d'autres supports qui devront eux aussi être justifiés au regard des objectifs des séances et capacités travaillées.

Il n'est pas toujours pertinent d'utiliser la totalité d'une annexe du corpus (ex : annexe 4). Des extraits peuvent être choisis et doivent être précisés et argumentés.

Les annexes à proposer aux élèves doivent être mises en lien avec les capacités exigibles / objectifs / compétences travaillés dans la séquence et la séance.

Etablir des liens avec les autres disciplines :

Le lien avec les autres disciplines doit être explicite. Il est donc conseillé de prendre connaissance des programmes des autres disciplines.

Ouvrir le sujet sur d'autres enjeux :

Le candidat ne doit pas négliger l'ouverture du sujet vers d'autres champs possibles.

Il est conseillé de privilégier au moins un type d'enjeux parmi les enjeux éducatifs, éthiques, écologiques et sociétaux.

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES D'ADMISSION

Première épreuve : Leçon

Durée de l'épreuve : 5 heures ;
Coefficient 5.

1. Résultats

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 08.75/20
- Meilleure note de l'épreuve : 20/20
- Note la plus basse : 02/20

Exemples de sujets :

SUJET 1

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séance de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séance de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- **Montrer que la politique de santé vise à agir sur les déterminants de santé**
- **Analyser une intervention en promotion ou en prévention de santé**

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

L'activité physique est un déterminant de santé en soi comme l'attestent les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et les différentes expertises menées : de nombreuses études montrent qu'elle contribue à réduire les risques de survenue de la plupart des maladies chroniques en particulier le diabète de type 2, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, les maladies cardiovasculaires, le cancer. La Haute autorité de santé (HAS) reconnaît depuis 2011 le bénéfice pour les patients atteints de maladies chroniques de la prescription d'activité physique comme thérapeutique non médicamenteuse.

L'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a introduit la possibilité, pour le médecin traitant, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'affections de longue durée (ALD), de prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Source : Ministère des solidarités et de la santé. *Mise en œuvre de la prescription de l'activité physique* [en ligne]. Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>, consulté le 25 Novembre 2021.

Consigne de l'activité pratique :

Élaborer un support numérique permettant de présenter le dispositif « La forme sur ordonnance » mis en œuvre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Construction de la séance de formation.

Concevoir, organiser la séance de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez la démarche méthodologique que vous avez suivie pour mener l'activité pratique d'investigation et d'analyse ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séance ;
- expliquez vos choix sur l'organisation de la séance tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique
- aborder, en relation avec le sujet de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXE(S)

Annexe(s)	Références
1	<i>Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales</i> [en ligne]. Disponible sur : https://eduscol.education.fr
2	<i>La forme sur ordonnance, page du portail internet du Sport Santé Auvergne-Rhône-Alpes</i> [en ligne]. Disponible sur : https://www.sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr , consulté le 25 Novembre 2021.

ANNEXE 1

Extrait du document d'accompagnement :

Structure du programme

Le programme distingue deux colonnes intitulées :

- « **Contenu** » : cette colonne présente les connaissances et les principales notions qu'il s'agit de faire acquérir aux élèves. Les notions sont citées en lien avec un point particulier du programme même si elles peuvent être mobilisées à différents moments du programme. Toutefois, l'enseignant, selon sa progression, peut choisir le moment qu'il juge pertinent pour l'acquisition de cette notion.
- « **Capacités exigibles** » : sont présentées ici les activités intellectuelles stabilisées et reproductibles qui sont attendues des élèves à la fin du cycle, et qui prennent appui sur la mobilisation des contenus du programme. [...]

Capacités et attendus de fin de cycle

Les capacités exigibles permettent de situer le niveau d'exigence attendu en fin de cycle.

On notera que **les capacités exigibles en fin de cycle** prennent toutes appui sur des notions du programme, directement ou indirectement. **Le développement de ces capacités mobilise donc des acquis en termes de contenu** ainsi que leurs croisements dans une démarche réflexive et de prise de recul.

Ainsi, pour le pôle thématique particulièrement, la progression de l'enseignant pourra être construite en suivant, par exemple, cette démarche :

- élaborer sa progression en assurant l'acquisition du contenu (connaissance structurée du domaine, maîtrise progressive des notions, etc.) ;
- puis, en suivant le déroulé des acquisitions, proposer des activités de réflexion et de croisement des acquis permettant de construire progressivement les capacités.

L'acquisition des capacités est continue sur les deux années, en progression spiralaire souvent. Les capacités attendues à la fin du cycle peuvent être travaillées de façon isolée ou de manière simultanée pour plusieurs d'entre elles. Leur acquisition prend appui sur les activités pédagogiques proposées par les enseignants.

Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : <https://eduscol.education.fr>

SUJET 2

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séance de formation</i>	

Seconde partie : Oral avec le jury	
<i>1. Exposé</i>	30 minutes
<i>2. Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de première de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S).

Vous concevez et organisez une séance de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les capacités exigibles à travailler sont :

- **Constituer et structurer un corpus documentaire correspondant à un sujet dans le domaine sanitaire et social.**
- **Expliquer l'apport de la recherche documentaire à une étude.**

Première partie : Travaux pratiques

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

En 2017, la Région a déclaré « Grande cause régionale » la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis le combat continue. [...]

Harcèlement, violences conjugales, féminicides... la liste des violences subies par les femmes est longue. Prévention, assistance et orientation sont les leviers choisis par la Région pour les combattre. Elle peut compter, dans cette lutte, sur les actions du Centre Hubertine Auclert. Colloques, événements, publication du guide « Agir efficacement contre les violences faites aux femmes », lancement du site #stopcybersexisme, sont quelques exemples d'actions menées.

Source : **REGION ILE DE FRANCE. *Lutte contre les violences faites aux femmes : les actions de la Région*** [en ligne]. MAJ le 25 novembre 2021. Disponible sur : <https://www.iledefrance.fr>, consulté le 25 novembre 2021.

Consigne de l'activité pratique :

Présenter un classement thématique des références d'un corpus documentaire permettant d'analyser la situation de l'Île de France en matière de violences faites aux femmes.

2. Construction de la séance de formation.

Concevoir, organiser la séance de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séance ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séance tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
- aborder, en relation avec le sujet de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXES

Page	Annexes	Références
	1	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : https://eduscol.education.fr
	2	NATIONS UNIES. Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes [en ligne]. Disponible sur : https://www.un.org/fr , consulté le 25 novembre 2021

ANNEXE 1

Extrait du document d'accompagnement :

Structure du programme

Le programme distingue deux colonnes intitulées :

- « **Contenu** » : cette colonne présente les connaissances et les principales notions qu'il s'agit de faire acquérir aux élèves. Les notions sont citées en lien avec un point particulier du programme même si

elles peuvent être mobilisées à différents moments du programme. Toutefois, l'enseignant, selon sa progression, peut choisir le moment qu'il juge pertinent pour l'acquisition de cette notion.

• « **Capacités exigibles** » : sont présentées ici les activités intellectuelles stabilisées et reproductibles qui sont attendues des élèves à la fin du cycle, et qui prennent appui sur la mobilisation des contenus du programme.

[...]

Capacités et attendus de fin de cycle

Les capacités exigibles permettent de situer le niveau d'exigence attendu en fin de cycle.

On notera que **les capacités exigibles en fin de cycle** prennent toutes appui sur des notions du programme, directement ou indirectement. **Le développement de ces capacités mobilise donc des acquis en termes de contenu** ainsi que leurs croisements dans une démarche réflexive et de prise de recul.

Ainsi, pour le pôle thématique particulièrement, la progression de l'enseignant pourra être construite en suivant, par exemple, cette démarche :

- élaborer sa progression en assurant l'acquisition du contenu (connaissance structurée du domaine, maîtrise progressive des notions, etc.) ;
- puis, en suivant le déroulé des acquisitions, proposer des activités de réflexion et de croisement des acquis permettant de construire progressivement les capacités.

L'acquisition des capacités est continue sur les deux années, en progression spiralaire souvent. Les capacités attendues à la fin du cycle peuvent être travaillées de façon isolée ou de manière simultanée pour plusieurs d'entre elles. Leur acquisition prend appui sur les activités pédagogiques proposées par les enseignants.

Source : **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**. Mettre en œuvre l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales [en ligne]. Disponible sur : <http://www.eduscol.education.fr>, consulté le 25 novembre 2021.

ANNEXE 2

La violence à l'égard des femmes

Près d'une femme sur trois a subi des mauvais traitements au cours de sa vie. En période de crise, les chiffres augmentent, comme on a pu le constater pendant la pandémie de COVID-19 et les récents conflits, crises humanitaires et catastrophes climatiques. Un nouveau rapport d'ONU Femmes, basé sur des données provenant de 13 pays depuis l'apparition de la pandémie, montre que deux femmes sur trois ont déclaré qu'elles, ou une femme qu'elles connaissaient, avaient subi une forme de violence et qu'elles étaient plus susceptibles de faire face à l'insécurité alimentaire. Seulement une femme sur dix a indiqué que les survivantes s'adresseraient à la police pour obtenir de l'aide.

Bien qu'elle soit omniprésente, la violence basée sur le genre n'est pas inévitable. Elle peut et doit être évitée. Pour mettre fin à cette violence, il faut commencer par accorder foi aux récits des survivantes, adopter des approches globales et inclusives s'attaquant aux causes profondes, transformer les normes sociales préjudiciables et autonomiser les femmes et les filles. Avec des services essentiels axés sur les survivantes dans les domaines de la police, de la justice, de la santé et des services sociaux, ainsi qu'un financement suffisant pour le programme des droits des femmes, nous pouvons mettre fin à la violence basée sur le genre. [...]

Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Elle demeure également l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent. [...]

La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violences physiques, sexuelles et psychologiques [...].

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, définit la violence à l'égard des femmes comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Source : **NATIONS UNIES**. Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes [en ligne]. Disponible sur : <https://www.un.org/fr>, consulté le 25 novembre 2021.

RAPPORT DE JURY

Caractéristiques de l'épreuve

Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes des enseignements technologiques du lycée d'enseignement général et technologique et, le cas échéant, dans les référentiels des sections de techniciens supérieurs. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou

les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité. Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité et la construction des savoirs des élèves.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève, y compris dans la dimension éducative.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

Durée des travaux pratiques : quatre heures. Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum). Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit être capable de :

- Réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec le sujet ;
- Concevoir et organiser une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé ;
- Présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;
- Justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;
- S'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;
- Faire preuve de qualités relationnelles.

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes (enseignement optionnel santé social, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S), des référentiels (BTS ESF, BTS SP3S, BTS Diététique, DTS IMRT, DE CESF,...) intégrant des modules relatifs aux sciences et techniques médico-sociales et des documents d'accompagnement de ces programmes ou référentiels. La connaissance de la finalité de chacune de ces

formations et des enseignements qui peuvent être confiés à un enseignant de STMS est aussi à assurer.

Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide qu'il sache mobiliser aux différents temps de l'épreuve.

De même, le candidat doit s'assurer qu'il maîtrise les techniques et outils numériques sur un niveau universitaire correspondant au concours et aux enseignements vers lesquels il souhaite s'orienter. Des compétences numériques sont attendues pour un futur enseignant, qui doit pouvoir les décliner dans des activités liées au champ disciplinaire, et savoir les mobiliser en appui à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'enseignement de STMS.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat en tant qu'enseignant préparant une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogique, ...).

Ainsi, l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séance d'enseignement à concevoir et organiser. Le jury précise qu'il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique. Il devra présenter la démarche méthodologique mise en œuvre ainsi que les résultats de ses investigations. Si un support est demandé, il doit être présenté.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique et pédagogique tant lors de l'exposé et de l'entretien que dans les supports présentés, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture, un savoir-être conformes à une situation de concours national de la fonction publique et à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, il est recommandé au candidat de prendre connaissance du référentiel de compétences professionnelles de l'enseignant. Il est rappelé qu'il n'est pas attendu du candidat une présentation de son parcours ou de ses expériences professionnelles.

Attentes du jury

Le jury prend en compte pour son évaluation, la capacité du candidat lors de l'exposé à :

- Présenter sa démarche méthodologique pour le traitement de l'activité pratique (choix opérés lors de l'organisation des données, de la démarche d'investigation menée, du traitement des données réalisé, ...)
- Présenter les résultats de cette activité en respect des consignes de l'activité pratique ;

- Réinvestir, tout ou partie, des résultats de l'activité pratique dans la conception de la séance en argumentant les choix opérés ;
- Présenter une séance d'enseignement qui prenne en compte les capacités exigibles ou les compétences imposées par le sujet.
- Situer la séance dans le programme et préciser les liens avec les autres points du programme

Lors de l'entretien, l'évaluation porte aussi sur la capacité du candidat à :

- Préciser et compléter les éléments présentés au cours de l'exposé (démarche d'investigation et séance) ;
- Argumenter ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séance d'enseignement au regard des programmes ou référentiels ;
- Aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec D'autres disciplines et d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe ;
- Approfondir sa réflexion, envisager des remédiations.

L'évaluation intègre aussi la capacité du candidat à mener un exposé oral, à s'engager dans un échange, et à adopter une posture adaptée à un futur enseignant sur les différents axes présentés ci-dessus.

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

- Une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séance d'enseignement ;

Au niveau méthodologique :

- Des investigations rigoureuses allant au-delà de la seule exploitation des documents fournis ;
- Une mobilisation pertinente de l'outil informatique pour mener l'activité demandée ;
- Une sélection de données ou de documents de qualité adaptée à l'objectif visé ;
- Un lien pertinent entre l'activité pratique réalisée et la séance proposée ;
- Une rigueur de la démarche méthodologique ;

- Une clarté et une structuration de la présentation ;
- Une bonne gestion du temps lors de l'exposé ;
- Une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- Une argumentation étayée des réponses.

Au niveau pédagogique :

- Une bonne utilisation des programmes et des référentiels ;
- Des propositions pédagogiques judicieuses ;
- Une proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies :
 - L'aptitude à concevoir la séance d'enseignement au regard des capacités exigibles ou des compétences visées ;
 - Une qualité de l'organisation de la séance, de sa construction (y compris l'évaluation)
 - Une capacité à proposer des activités d'apprentissage réalistes, adaptées et en lien avec les objectifs ;
 - Une argumentation des choix concernant la démarche pédagogique pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs ;
 - Des propositions de modalités d'évaluation prévues dans la séance
 - Un lien explicite et pertinent entre la séance d'enseignement et une approche globale de la formation (interdisciplinarité, travail en équipe, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation...) ;
 - Une capacité à penser l'utilisation du numérique au service de l'enseignement.

Au niveau de l'attitude :

- Une posture professionnelle adaptée (intensité de la voix, gestuelle adaptée, regard, force de conviction...) ;
- Une capacité à se questionner, à prendre du recul et à proposer des remédiations ;
- Une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié les excellentes prestations de candidats qui ont su montrer des aptitudes à se projeter dans le métier d'enseignant et mobiliser des connaissances solides.

Le jury a constaté pour certains candidats :

- Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique
 - Un non-respect des consignes ou une activité de TP non réalisée ou réalisée partiellement ;
 - Une maîtrise trop fragile des compétences liées au numérique qui ne permet pas au candidat de mener l'activité demandée et de la réinvestir dans son enseignement ;
 - Une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de l'activité pratique ;
 - Un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ; des propositions pédagogiques non cohérentes avec la demande formulée dans le sujet,
ou parfois trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves ;
 - Des lacunes dans les connaissances disciplinaires limitant le traitement du sujet tant

dans la réponse à la consigne de l'activité pratique, que pour la construction de la séance ;

- Une argumentation insuffisante des choix pédagogiques ;
 - Des propositions peu réalistes voire stéréotypées ;
 - Une présentation trop détaillée de la série, des programmes, des poursuites d'études sans utilisation dans le traitement du sujet ou l'argumentation des choix réalisés ;

 - Une méconnaissance du champ disciplinaire et de ses spécificités (notamment concernant la démarche technologique) ;

 - Des citations de concepts pédagogiques, des références à des outils pédagogiques ou des méthodes sans adaptation ou déclinaison au sujet.
- De même, du point de vue de la forme, le jury a constaté pour certains candidats :
- Une soutenance insuffisamment structurée ;
 - Un manque de dynamisme ;
 - Une qualité d'expression insuffisante ;
 - Une difficulté pour certains candidats à contrôler leur émotivité ;
 - Une utilisation partielle du temps imparti pour l'exposé ;
 - Une posture inadaptée à l'exercice du métier d'enseignant.

Deuxième épreuve d'admission : entretien professionnel

Durée de l'épreuve : 35 minutes
Coefficient 3

L'épreuve comporte deux parties. L'évaluation du candidat est globale. L'épreuve est notée sur 20 avec une note éliminatoire à 0.

L'épreuve d'entretien a connu cette année sa première édition. Ceci a pour conséquence que les candidats n'ont pu bénéficier de rapport de jury et se sont préparés à partir de la lecture de la définition de l'épreuve.

Rappel de la définition de l'épreuve : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Art. 7. – Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission. L'une des épreuves d'admission consiste en un entretien avec le jury, tel que décrit à l'article 8.

Art. 8. – L'épreuve d'entretien avec le jury mentionné à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

– **Première partie de l'épreuve :**

Présentation du parcours

La préparation des candidats à cette partie est inégale. La majorité des candidats a présenté un exposé structuré en utilisant le temps imparti de 5 minutes.

Le jury a apprécié l'engagement des candidats dans un discours à la première personne, rendant compte d'un parcours et d'une projection dans le métier à partir des compétences développées antérieurement. Le jury qui a sous les yeux la fiche du candidat n'attend pas qu'elle soit simplement répétée mais qu'une cohérence soit dégagée par le candidat avec son aspiration à devenir enseignant. Celui-ci peut tout à fait choisir un ordre thématique, plutôt que chronologique, et mettre en valeur des compétences développées au fil de son parcours en lien avec celles de l'enseignant. Les prestations sont parfois déséquilibrées entre la présentation du parcours très développée, et la projection vers le métier moins travaillée.

L'exposé de la motivation du candidat doit témoigner d'une connaissance du métier d'enseignant dans toutes ses dimensions.

Échange avec le jury :

Le jury a parfois constaté et regretté une connaissance insuffisante des filières, diplômes et contenus concernés par le CAPET Sciences et Techniques Médico-Sociales. La représentation de la voie technologique est parfois très centrée sur une finalité unique, par exemple l'insertion professionnelle. On attend pour le moins d'un candidat à un concours qu'il s'informe des enseignements qu'il pourra dispenser en tant que titulaire de ce CAPET.

Le jury a apprécié les candidats mieux informés sur le CAPET STMS et animés d'une motivation positive pour la diversité des enseignements qu'ils auront à assurer. Certains candidats ont su montrer la transférabilité de leurs compétences antérieures, vers le métier d'enseignant.

– **Seconde partie : les situations proposées aux candidats**

Ces situations ont pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à s'approprier le cadre réglementaire d'exercice, les valeurs de la République et droits et obligations du fonctionnaire. Le jury attend une analyse de la situation professionnelle et des propositions de pistes d'actions à mettre en place. L'analyse doit permettre aux candidats de mobiliser les valeurs et le cadre réglementaire. Cela nécessite de prendre le temps d'identifier tous les éléments de la situation, les différentes dimensions de celle-ci pour questionner le positionnement professionnel de l'enseignant.

Les situations ne visent pas à valider des connaissances en lien avec le champ disciplinaire du concours.

Pour les notes les moins bonnes, se pose souvent un problème de compréhension des situations proposées et de capacité à se positionner et à réagir à ces situations.

Par ailleurs, des lacunes sont également relevées en termes de connaissances sur les filières et d'une manière générale sur le contexte institutionnel. La connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire, de ses acteurs et de la complémentarité de leurs rôles est également attendue.

Le jury a dans l'ensemble apprécié les positions nuancées soutenues par les candidats face aux situations proposées et leur capacité d'analyse immédiate dans une épreuve qui ne comporte pas de temps de préparation. Dans la majorité des cas, les candidats sont parvenus à identifier les valeurs de la République impliquées dans la situation. Toutefois, celles-ci sont souvent détachées de l'analyse des situations. Elles sont citées sans appropriation réelle dans l'analyse et les pistes d'actions proposées. Le jury a apprécié les candidats qui sont en capacité de faire vivre ces valeurs au travers de leur projection dans le métier.

Un autre écueil consiste dans l'imprécision et l'absence de maîtrise des concepts (laïcité, éthique, déontologie...) liés aux valeurs et principes de la République. Cela a conduit les candidats à demeurer dans un discours globalement confus. En conséquence, le jury invite les candidats à s'appropriier les textes dans le respect de leur signification et de leurs enjeux. Certains candidats semblent dans l'ignorance des textes de référence et peinent à identifier les enjeux des situations proposées.

– **Exemples de situations proposées aux candidats**

Situation relevant d'une situation d'enseignement

Vous êtes enseignant en Lycée Général et Technologique en première ST2S.

Lors des travaux de groupe, des élèves refusent la constitution des groupes que vous avez prévus.

Situations relevant de la vie scolaire

Vous sortez de classe et vous assistez à une altercation dans le couloir entre un lycéen et une lycéenne. Le jeune homme la bloque contre le mur et l'insulte.

– **Sur l'ensemble de l'épreuve :**

Le jury a regretté des représentations du métier, parfois naïves, peu réalistes. Aller à la rencontre de membres de la communauté éducative pourrait constituer un atout pour la préparation de cette épreuve. Lorsque c'est possible, une immersion en classe pourrait être un appui à la réflexion.

Le jury a apprécié les candidats qui ont adopté une posture ouverte, dynamique, qui parviennent à poser leur voix, distribuer le regard, ...

CONCLUSION GENERALE

L'analyse des résultats de l'admissibilité de cette session amène, cette session encore, le jury à rappeler aux candidats, que la maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admissibilité engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles mais également une démarche rigoureuse d'explicitation, d'argumentation et une expression claire. La seconde épreuve d'admissibilité invite le candidat à exploiter et utiliser différents types de documents dans le cadre d'un travail sur des supports d'enseignement visant un ou des objectifs de formation spécifiés afin de concevoir une séquence de formation.

Le jury a apprécié lors de l'admission des prestations de très grande qualité, témoignant d'une réflexion tant sur la démarche que sur la stratégie pédagogique et de la projection dans le métier futur.

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants, à se projeter dans la vie au sein de l'établissement.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.